



Discrimination suite à proces gagné

Par **mercure**, le **19/09/2009** à **19:15**

Bonjour,

Responsable de Magasin (Maitrise) pendant 7 ans 1/2, j'ai été licencié .
J'ai attaqué au prudhommes et j'ai gagné , le licenciement ayant été reconnu sans cause réelle et sérieuse , plus des heures supplémentaires sur les cinq dernières années.
J'ai néanmoins fait appel du jugement car le travail dissimulé ne pas été acquis .

J'ai regagné en appel une somme globale plus importante qu'en première instance malgré le travail dissimulé non reconnu une fois de plus (Malgré une évidence aux preuves que j'ai fournis; le juge aura retenu un mensonge d'un des protagonistes de mon licenciement ..)

Il s'avère aujourd'hui, sur le marché du travail, malgré l'expérience dont je dispose je me fais rayer de la liste des candidats des mon premier entretien d'embauche .

Par intuition mon ancien employeur me mets des battons dans les roues quand un futur employeur vient à se renseigner sur mon compte.

Pour contre attaquer j'envisage de prendre un huissier comme témoin d'une demande de renseignement sur mon compte par simulation d'un futur recrutement .

Merci pour votre réponse